

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2012 - Avis du Conseil Municipal

Madame Dillenseger, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale a fait connaître, par voie d'arrêté en date du 21 février 2012, les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2012.

La dotation des postes au plan départemental se traduit par la suppression de cinquante et un postes qui se répartissent en trente-neuf postes hors la classe et douze postes en lien avec les évolutions démographiques.

Dans ce contexte, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale a établi son champ d'étude à partir des taux d'encadrement de référence suivants.

- Écoles maternelles

Les taux d'encadrement sont sans changement par rapport aux années précédentes :

* hors Réseaux de Réussite Scolaire (ex ZEP) : 30 élèves

* Réseaux de Réussite Scolaire : 25 élèves.

- Écoles élémentaires

* hors Réseaux de Réussite Scolaire

- seuil d'ouverture : 26 élèves (au lieu de 25,6 les années précédentes)

- seuil de fermeture : 25,6 élèves

* Réseaux de Réussite Scolaire

- seuil d'ouverture : 20,5 élèves (au lieu de 20 les années précédentes)

- seuil de fermeture : 20 élèves.

Il est à noter que l'augmentation des seuils d'ouverture ainsi décidée conduit à la non-ouverture de quatre classes élémentaires pour la prochaine rentrée, classes qui auraient pu être ouvertes en conservant les anciens seuils.

Pour la rentrée de septembre 2012, les mesures suivantes sont prévues.

1) Attributions d'emploi (au nombre de 9)

		Moyenne par classe après mesure
- Monts de Vignes élémentaire	9 ^{ème} classe (sous réserve de vérification des effectifs)	23,11
- Eiffel élémentaire	9 ^{ème} classe	23,78
- York élémentaire	7 ^{ème} classe	19,00
- Chevreul élémentaire	6 ^{ème} classe (confirmation du poste provisoire)	23,33
- Camille Flammarion élémentaire	6 ^{ème} classe	17,67
- Champollion élémentaire	6 ^{ème} classe	20,17
- Voltaire maternelle	6 ^{ème} classe (confirmation du poste provisoire)	26,33
- Victor Hugo maternelle	5 ^{ème} classe (confirmation du poste provisoire)	26,20
- Larrey maternelle	5 ^{ème} classe (confirmation du poste provisoire)	24,60

2) Retraits d'emploi (au nombre de 6)

		Moyenne par classe après mesure
- Victor Hugo élémentaire	12 ^{ème} classe	26,00
- Drapeau élémentaire	7 ^{ème} classe	25,17
- Château de Pouilly maternelle	7 ^{ème} classe	29,33
- Clemenceau maternelle	4 ^{ème} classe	30,00
- Ouest maternelle	4 ^{ème} classe	31,00
- Valendons maternelle	3 ^{ème} classe	28,00

S'ajoute à ces six retraits d'emploi la non-pérennisation de deux moyens provisoires affectés, en septembre 2011, à l'école élémentaire de la Trémouille (moyenne par classe après mesure : 25) et à l'école élémentaire Anjou (moyenne par classe après mesure : 25,75), soit huit fermetures effectives.

Il est à noter par ailleurs que l'école maternelle Montchapet fait également l'objet d'une fermeture de classe. Toutefois, compte tenu de la situation très particulière de cette école qui, en raison d'importants travaux de restructuration, est accueillie provisoirement, jusqu'en septembre 2013, dans des structures modulaires, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale attribuera un moyen provisoire pour l'année scolaire 2012/2013.

S'agissant des écoles maternelles, il y a lieu de signaler que le potentiel d'enfants de deux ans susceptibles d'être scolarisés n'est pas pris en compte, à l'exception des écoles situées en Réseau de Réussite Scolaire (RRS).

Le solde prévisionnel théorique de l'ensemble de ces mesures serait de plus une classe.

Toutefois, si l'on considère les seules ouvertures de classes supplémentaires au regard de l'année scolaire en cours, c'est à dire en ne comptant pas les confirmations de postes provisoires, et si l'on intègre l'ouverture sous réserve de vérification des effectifs à l'école élémentaire Monts de Vignes, le solde est alors de moins trois classes.

Il est à noter que les prévisions d'effectifs des directeurs d'écoles dijonnaises, pondérées par Madame la Directrice Académique des services départementaux de l'Education Nationale, traduisent une augmentation de 158 élèves qui pourrait conduire dans l'absolu (abstraction faite de la situation de chaque école), à l'ouverture de six classes.

Par ailleurs, certaines opérations d'urbanisme en cours sont susceptibles d'apporter un nombre d'élèves supplémentaires en 2012, ce qui aurait pour effet d'augmenter les effectifs de certaines écoles faisant l'objet d'un retrait de poste. Il s'agit notamment de l'école élémentaire du Drapeau.

Il convient également de souligner que les écoles élémentaire Victor Hugo et maternelles Ouest et Clemenceau maternelle font l'objet d'une mesure de retrait d'emploi, alors même que les moyennes par classe, après mesure, seraient supérieures ou égales aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors RRS,
- 23 élèves par classe en école maternelle en RRS,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors RRS,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en RRS.

S'ajoute, à l'ensemble de ces situations, le cas de l'école maternelle des Valendons qui ne comporterait plus que deux classes à la prochaine rentrée scolaire et dont la moyenne par classe après mesure serait alors proche de 30 élèves.

Cette situation serait particulièrement préjudiciable pour cette école qui fonctionnerait avec des classes très chargées et qui connaîtrait une perte de son dynamisme.

Dans ces conditions, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;

2 - émettre un avis défavorable aux nouveaux seuils d'ouverture décidés par Madame la Directrice académique de l'Education Nationale en école élémentaire, à savoir :

* hors Réseaux de Réussite Scolaire : 26 élèves

* Réseaux de Réussite Scolaire : 20,5 élèves ;

3 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe supérieure après mesure à :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors RRS,
- 23 élèves par classe en école maternelle en RRS,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors RRS,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en RRS,

c'est à dire :

- école élémentaire Anjou
- école élémentaire Trémouille
- école élémentaire Victor Hugo
- école maternelle Clemenceau
- école maternelle Ouest ;

4 - émettre un avis défavorable à la fermeture de classe de l'école élémentaire du Drapeau concernée par une opération d'urbanisme ;

5 - émettre un avis défavorable à la fermeture de classe de l'école maternelle des Valendons ;

6 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés en juin 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ